Nations Unies A/72/PV.31



Documents officiels

**31**<sup>e</sup> séance plénière Lundi 16 octobre 2017, à 10 heures New York

Président: M. Lajčák.....(Slovaquie)

La séance est ouverte à 10 h 30.

## Déclaration du Président

Le Président (parle en anglais): Avant de commencer, je voudrais condamner fermement les attentats terroristes qui ont eu lieu à Mogadiscio ce week-end. Je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères au peuple et au Gouvernement somaliens. Nous les assurons de toute notre solidarité. Je suis révolté par la perte de tant de vies innocentes. Cet acte horrible souligne d'autant plus la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris en s'attaquant à ses causes profondes.

## Point 114 de l'ordre du jour

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections

## d) Élection de 15 membres du Conseil des droits de l'homme

Le Président (parle en anglais): L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection de 15 membres du Conseil des droits de l'homme pour remplacer les membres dont le mandat expire le 31 décembre 2017.

Les 15 membres sortants sont les suivants : Albanie, Bangladesh, État plurinational de Bolivie, Botswana, Congo, El Salvador, Ghana, Inde, Indonésie, Lettonie, Nigéria, Paraguay, Pays-Bas, Portugal et Qatar.

Conformément au paragraphe 7 de sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, ces États Membres sont

immédiatement rééligibles, sauf ceux qui ont exercé deux mandats consécutifs, à savoir, le Botswana, le Congo, l'Inde et l'Indonésie.

Le 15 sièges sont répartis entre les groupes régionaux comme suit : quatre sièges pour le Groupe des États d'Afrique; quatre sièges pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique; deux sièges pour le Groupe des États d'Europe orientale; trois sièges pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; et deux sièges pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Conformément à la résolution 60/251, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies peuvent être candidats à un siège au Conseil et les membres du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans. Les membres du Conseil sont élus directement et individuellement au scrutin secret à la majorité des membres de l'Assemblée générale. Par conséquent, 97 voix constitueront la majorité des membres de l'Assemblée générale, qui compte 193 États.

Les États suivants continueront d'être membres du Conseil des droits de l'homme : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Belgique, Brésil, Burundi, Côte d'Ivoire, Chine, Croatie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Géorgie, Hongrie, Iraq, Japon, Kenya, Kirghizistan, Mongolie, Panama, Philippines, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

17-32740(F)









A/72/PV.31 16/10/2017

Slovénie, Suisse, Togo et Tunisie. Le nom de ces États ne doit donc pas être inscrit sur les bulletins de vote.

Je rappelle aux délégations que les noms des États Membres ci-après ne devraient pas figurer sur les bulletins de vote, étant donné qu'ils ont exercé deux mandats consécutifs et ne sont donc pas éligibles pour cette élection : Botswana, Congo, Inde et Indonésie.

Cette élection se tiendra conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée générale qui concernent les élections. Pour cette élection, l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, tel que récemment modifié par la résolution 71/323 de l'Assemblée, et l'article 94 doivent être appliqués. Par conséquent, l'élection aura lieu au scrutin secret.

Suivant la pratique établie à l'Assemblée générale, si le nombre d'États Membres ayant recueilli les suffrages de la majorité des membres de l'Assemblée générale sur un seul et même bulletin est supérieur au nombre requis, les États Membres qui ont obtenu le plus grand nombre de voix en sus de la majorité requise seront réputés élus, jusqu'à ce que le nombre de sièges à pourvoir soit atteint. Toujours suivant la pratique établie, si, à la suite d'un partage égal des voix, il devient nécessaire de déterminer lequel des candidats sera élu ou participera au tour de scrutin limité suivant, il y aura un tour de scrutin spécial, limité aux candidats qui auront obtenu un nombre égal de voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte cette procédure?

Il en est ainsi décidé.

En outre, j'ai été informé par le Secrétariat que les engagements pris volontairement par les États Membres conformément au paragraphe 8 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale ont été publiés en tant que documents officiels de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Avant de commencer la procédure de vote, je rappelle aux membres que, conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote.

Je sollicite la coopération habituelle des représentants durant le déroulement du scrutin et je rappelle que, durant le vote, toute forme de campagne doit cesser dans la salle de l'Assemblée générale. Cela signifie notamment qu'une fois l'élection commencée, aucun matériel ne pourra être distribué à des fins de campagne dans la salle. Tous les représentants sont également priés de rester à leur place afin que le vote puisse se dérouler de façon ordonnée. Je les remercie de leur coopération.

Je rappelle également que les délégations sont priées de s'abstenir de présenter des félicitations dans la salle de l'Assemblée général après l'annonce du résultat des élections, ce qui perturberait la distribution des bulletins de vote de tout tour de scrutin ultérieur. Je remercie les membres de leur coopération.

Nous allons maintenant commencer la procédure de vote.

Des bulletins de vote portant la lettre A, B, C, D ou E vont maintenant être distribués. Chaque bulletin de vote correspond à l'un des cinq groupes régionaux. Je demande aux représentants de n'utiliser que ces bulletins de vote. En outre, les bulletins de vote ne seront distribués qu'au représentant assis directement derrière la plaque nominative du pays.

Conformément à la résolution 71/323 de l'Assemblée générale, qui définit de nouvelles dispositions concernant les bulletins de vote, les noms des candidats qui ont été communiqués au Secrétariat avant l'élection ont été imprimés sur les bulletins de vote pour chacun des groupes régionaux. En outre, des lignes vierges correspondant au nombre de sièges vacants à pourvoir pour chacun des groupes régionaux ont été prévues sur les bulletins de vote pour inscrire d'autres noms selon que de besoin.

Les représentants sont priés de mettre une croix en regard des noms des candidats qui sont imprimés sur les bulletins de vote et/ou écrire le nom d'autres candidats éligibles sur les lignes vierges correspondant. Le nombre total de croix et de noms manuscrits ne peut pas dépasser le nombre de sièges vacants à pourvoir comme indiqué sur le bulletin de vote. Un bulletin de vote contenant plus de voix que le nombre de sièges attribués à la région pertinente sera déclaré nul.

En conséquence, pour les bulletins de vote marqués « A », pour le Groupe des États d'Afrique, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser quatre candidats; pour les bulletins de vote marqués « B », pour le Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser quatre candidats; pour les bulletins de vote marqués « C », pour le Groupe des États d'Europe orientale, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux candidats; pour les bulletins de

**2/4** 17-32740

16/10/2017 A/72/PV.31

rique latine et des Caraïbes, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser trois candidats, et pour les bulletins de vote marqués « E », pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux candidats. Si un bulletin de vote comporte le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rééligibles ou qui sont membres du Conscil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, M²ne Bardijn (Belgique), M²ne Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), M²ne Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et M²ne Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins valables:  193 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de bulletins valables: 193 Abstentions: 0 (Pérou 180 Nombre de voix obtenues: 193 Majorité absolue requise: 97 Nombre de voix obtenues: 193 Majorité absolue requise: 97 Nombre de voix obtenues: 193 Nombre de voix obtenues: 193 Nombre de voix obtenues: 194 Nombre de voix obtenues: 195 Nombre de bulletins valables: 196 Nombre de voix obtenues: 197 Nombre de bulletins valables: 198 Nombre de voix obtenues: 199 Nombre de voix obtenues: 190 Nombre de voix obtenues: 190 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de voix obtenues: 194 Nombre de voix obtenues: 195 Nombre de voix obtenues: 196 Nombre de voix obtenues: 197 Nombre de bulletins valables: 198 Nombre de bulletins valables: 199 Nombre de voix obtenues: 190 Nombre de voix obtenues:	vote marqués « D », pour le Groupe des États D'Amé-		Qatar	155
de noms manuscrits ne devra pas dépasser trois candidats; et pour les bulletins de vote marqués « E », pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux candidats. Si un bulletin de vote comporte le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rééligibles ou qui sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, M'me Bardijn (Belgique), M'me Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), M'me Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et M'me Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Solíz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais) : Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Abstentions : 0 Mombre de voix obtenues : 193  Abstentions : 0 Mombre de voix obtenues : 193  Abstentions : 0 Mombre de voix obtenues : 193  Abstentions : 193  Abstentions : 193  Abstentions : 193  Abstentions : 193  Majorité absolue requise : 97  Nombre de voix obtenues : 6 Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)  Nombre de voix obtenues : 6 Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)  Nombre de bulletins nuls : 0 Mombre de voix obtenues : 1 Mombre de voix ob	rique latine et des Caraïbes, le nombre total	de croix et	Pakistan	151
dats; et pour les bulletins de vote marqués « E », pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux candidats. Si un bulletin de vote comporte le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas réeligibles ou qui sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scruateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 56négal 188  Angola 187  Nigéria 188  Angola 187  Nigéria 188  Angola 187  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de voix obtenues : 56négal 188  Angola 187  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Abstentions : 56négal 188  Angola 187  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletin		Afghanistan	130	
Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux candidats. Si un bulletin de vote comporte le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rééligibles ou qui sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  Le Président par intérim (parle en anglais) : Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins déposés : 193 Nombre de bulletins nuls : 0 Nombre de voix obtenues  Le Président par intérim (parle en anglais) : Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins déposés : 193 Nombre de bulletins déposés : 193 Nombre de bulletins nuls : 0 Nombre de bulletins déposés : 193 Nombre de bulletins nuls : 0 Nombre de bulletins déposés : 193 Nombre de bulletins nuls : 0 Nombre de bulletins nuls : 0 Nombre de bulletins valables : 193 Nombre de voix obtenues : 193 Nombre de voix obtenues : 193 Majorité absolue requise : 97 Nombre de voix obtenues : 56négal 188 Angola 187 Nombre de voix obtenues : 6700		Malaisie	129	
le nombre total de croix et de noms manuscrits ne devra pas dépasser deux candidats. Si un bulletin de vote comporte le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rééligibles ou qui sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Monhammed Didi (Maldives), M. Buttigleg (Malte), Amme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins valables : 193  Abstentions : 0  Nombre de bulletins valables : 193  Abstentions : 5  Nombre de votants : 188  Majorité absolue requise : 97  Nombre de voix obtenues : 5  Etats (2 sièges)  Nombre de votants : 193  Majorité absolue requise : 97  Nombre de voix obtenues : 5  Etats (2 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de voix obtenues : 5  Etats (2 sièges)  Nombre de voix obtenues : 193  Majorité absolue requise : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Abstentions : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Abstentions : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obten	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États,		Maldives	
pas dépasser deux candidats. Si un bulletin de vote comporte le nom d'États Membres qui n'appartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rééligibles ou qui sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scruttateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Abstentions : 0 Férou 180  Nombre de votants : 193  Abstentions : 0 Pérou 180  Majorité absolue requise : 97  Nombre de voix obtenues : 56négal 188  Angola 187  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins nuls : 0 Mexique 179  Chili 175  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins sulables : 193  Nombre de bulletins sulables : 193  Nombre de bulletins sulables : 193  Nombre de voix obtenues : 56négal 188  Angola 187  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de voix obtenues : 500  Pérou 180  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 500  Nombre de voix			Fidji	2
Jordanie 1 a la région concernée, qui n'aspartiennent pas à la région concernée, qui ne sont pas rédigibles ou qui sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins valables: 193 Abstentions: 5 Nombre de bulletins valables: 193 Abstentions: 0 Nombre de voix obtenues: 5 Sénégal 188 Angola 187 Nigéria 188 Angola 187 Nigéria 188 Angola 187 Nombre de bulletins nuls: 0 République démocratique du Congo 151 Bénin 1 Gambie 1 1 Guinée-Bissau 1 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges) Nombre de voix obtenues: 193 Nombre de bulletins nuls: 0 Pérou 1 Nombre de voix obtenues: 193 Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins nuls: 0 Pérou 2 Nombre de bulletins nuls: 0 Nombre de bulletins nuls: 193 Nombre de bulletins nuls: 193 Nombre de voix obtenues: 193 Nombre de bulletins nuls: 193 Nombre de voix obtenues: 193 Nombre de bulletins nuls: 193 Nombre de voix obtenues:		•		
Tuvalu  Tovalu  Tuvalu  Tovalu  Tuvalu  Tovalu  Tuvalu  Nombre de bulletins valables: 193  Nombre de bulletins nuls : 00  Nombre de builetins nuls : 10  Tovalid Améri		Jordanie	1	
sont membres du Conseil, le bulletin demeure valable, mais le nom des États Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins valables: 193  Nombre de bulletins déposés: 193  Nombre de bulletins valables: 193  Nombre de bulletins salables: 193  Nombre de voitants: 193  Nombre de voitants: 193  Abstentions: 0 Majorité absolue requise: 197  Nombre de bulletins salables: 193  Nombre de bulletins déposés: 193  Nombre de bulletins déposés: 193  Nombre de voitants: 193  Abstentions: 0 Majorité absolue requise: 193  Nombre de bulletins valables: 193  Nombre de voitants: 193  Nombre de voitants: 193  Abstentions: 0 Majorité absolue requise: 193  Nombre de bulletins déposés: 193  Nombre de voitants: 193  Nombre de bulletins valables: 193  Nombre de voitants: 193  Nombre de voitants: 193  Nombre de voitants: 193  Majorité absolue requise: 197  Chili 175  Nombre de voitants: 193  Nombre de bulletins valables: 193  Nombre de voitants: 193  Nombr		Tuvalu	1	
mais le nom des Etats Membres en question ne sera pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, Mme Bardijn (Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins nuls:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins valables:  Nombre de bulletins valables:  193 Abstentions:  O Majorité absolue requise:  97 Nombre de votants:  Slovaquie 185 Ukraine 177 Estonie 1  Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (3 sièges) Nombre de bulletins nuls:  0 Nombre de bulletins nuls:  0 Nombre de bulletins nuls:  0 Majorité absolue requise:  97 Nombre de votants:  188 Angola Angola 187 Nombre de votants:  193 Nombre de votants:  194 Nombre de votants:  195 Nombre de votants:  196 Nombre de votants:  197 Nombre de bulletins déposés:  198 Nombre de votants:  199 Nombre de votants:  199 Nombre de votants:  190 Majorité absolue requise:  190 Nombre de votants:  190 Nombre de votants:  190 Majorité absolue requise:  190 Nombre de votants:  190 Nombre de votants:  190 Nombre de bulletins nuls:  0 Nombre de votants:  190 Nombre de votants:  191 Nombre de votants:  193 Nombre de votants:  194 Nombre de votants:  195 Nombre de votants:  195 Nombre de votants:  196 Nombre de votants:  197 Nombre de votants:  198 Nombre de votants:  199 Nombre de votants:  190 Nom				
pas comptabilisé.  Sur l'invitation du Président, M <sup>me</sup> Bardijn (Belgique), M <sup>me</sup> Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), M <sup>me</sup> Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et M <sup>me</sup> Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret. La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de votants: 193 Nombre de votants: 194 Nombre de votants: 195 Nombre de votants: 196 Nombre de votants: 197 Nombre de votants: 198 Abstentions: 199 Nombre de votants: 190 Nombre de votants: 190 Nombre de votants: 191 Nombre de votants: 193 Nombre de votants: 194 Nombre de votants: 195 Nombre de votants: 196 Nombre de votants: 196 Nombre de votants: 197 Nombre de votants: 198 Nombre de votants: 199 Nombre de votants: 190 Nombre de votants: 19	mais le nom des États Membres en quest		_	
Sur l'invitation du Président, M <sup>me</sup> Bardijn (Belgique), M <sup>me</sup> Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), M <sup>me</sup> Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et M <sup>me</sup> Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret. La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins déposés: Nombre de bulletins nuls: O résultat du vote de bulletins valables: 193 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de voitants: 193 Abstentions: 5 Nombre de voitants: 194 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 196 Nombre de voitants: 197 Nombre de voitants: 198 Nombre de voitants: 199 Nombre de voitants: 199 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 191 Nombre de voitants: 192 Nombre de voitants: 193 Nombre de voitants: 194 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 196 Nombre de voitants: 197 Nombre de voitants: 198 Nombre de voitants: 199 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 191 Nombre de voitants: 192 Nombre de voitants: 193 Nombre de voitants: 194 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 196 Nombre de voitants: 197 Nombre de voitants: 198 Nombre de voitants: 199 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 191 Nombre de voitants: 193 Nombre de voitants: 194 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 196 Nombre de voitants: 197 Nombre de voitants: 198 Nombre de voitants: 198 Nombre de voitants: 199 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 191 Nombre de voitants: 193 Nombre de voitants: 194 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 195 Nombre de voitants: 196 Nombre de voitants: 197 Nombre de voitants: 198 Nombre de voitants: 199 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 190 Nombre de voitants: 190 Nombre de voita	pas comptabilisé.			
(Belgique), Mme Mohammed Didi (Maldives), M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges) Nombre de bulletins déposés: Nombre de bulletins valables: Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de voix obtenues:  Groupe B – États d'Europe occidentale et autres Etats (2 sièges) Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de voix obtenues:  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Nombre de voix obtenues:  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges) Nombre de voix obtenues:  Senégal 184 Angola 187 Nombre de bulletins valables: 193 Nombre de voix obtenues: 194 Nombre de voix obtenues: 195 Nombre de voix obtenues: 196 Nombre de voix obtenues: 197 Nombre de voix obtenues: 198 Nombre de voix obtenues: 198 Nombre de voix obtenues: 199 Nombre de voix obtenues: 190 Nombre de voix obtenue	Com Pinnigation In Dufaidant M		-	
M. Buttigieg (Malte), Mme Sandoval (Nicaragua), M. Marcinek (Pologne) et Mme Mansouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues :  Groupe B – États d'Afrique (4 sièges)  Angola  Nigéria  République démocratique du Congo 151  Rombre de votants : 193  Majorité absolue requise : 97  Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151  Rombre de votants : 193  Majorité absolue requise : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Ansola  République démocratique du Congo 151  Rombre de voix obtenues : 193  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)				
M. Marcinek (Pologne) et M <sup>me</sup> Mansouri (Tunisle) assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Trésultat du vote est le suivant :  Oroupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de votants : 188  Nombre de votants : 188  Nombre de votants : 188  Nombre de votants : 193  Abstentions : 0 Majorité absolue requise : 97  Nombre de voix obtenues : 97  Nombre de voix obtenues : 67  Sénégal 188  Angola 187  Nombre de voix obtenues : 67  République démocratique du Congo 151  République démocratique du Congo 151  République démocratique du Congo 151  Gambie 1 Nombre de votants : 186  Majorité absolue requise : 97  Nombre de bulletins valables : 193  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins va	, 01		_	
Assument les fonctions de scrutateur.  Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Soliz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins valables :  Nombre de bulletins valables :  Nombre de bulletins valables :  Nombre de votants :  Abstentions :  Nombre de voix obtenues :  Slovaquie 185  Ukraine 177  Estonie 1  Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (3 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de votants : 193  Nombre de votants : 193  Nombre de votants : 188  Nombre de votants : 193  Nombre de voix obtenues :  Sénégal 188  Angola 187  Nombre de voix obtenues :  Sénégal 188  Angola 187  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de voix obtenues :  Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)  Nombre de bulletins nuls : 0  Nombre de bulletins nuls : 0  Abstentions : 0  Groupe E – États d'Europe occidentale et autres États (2 sièges)  Nombre de bulletins nuls : 0  Abstentions : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues				
Il est procédé au vote au scrutin secret.  La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Solíz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant:  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés:  Nombre de bulletins nuls:  Nombre de bulletins valables:  Nombre de bulletins valables:  Nombre de votants:  Slovaquie  Ukraine  177  Estonie  Groupe D – États d'Amérique latine et des  Caraïbes (3 sièges)  Nombre de bulletins déposés:  193  Nombre de bulletins valables:  193  Nombre de votants:  193  Nombre de votants:  194  Nombre de votants:  195  Nombre de votants:  196  Nombre de votants:  197  Nombre de votants:  198  Angola  188  Angola  188  Angola  187  Nombre de votants:  Sénégal  188  Angola  187  Nombre de bulletins déposés:  193  Nombre de votants:  Groupe E – États d'Europe occidentale et autres  Sénégal  188  États (2 sièges)  Nombre de bulletins déposés:  193  Nombre de bulletins déposés:  194  Nombre de votants:  195  Nombre de bulletins déposés:  196  Nombre de votants:  197  Nombre de votants:  198  Angola  198  Nombre de bulletins valables:  199  Nombre de bulletins valables:  193  Nombre de bulletins valables:  193  Nombre de bulletins valables:  194  Nombre de votants:  195  Nombre de votants:  196  Nombre de votants:  197  Nombre de bulletins valables:  198  Nombre de votants:  198  199  Nombre de votants:  190  190  190  190  190  190  190  19		uri (Tunisie)	v i	21
Les trocédé au vote au scrutin secret.   Ukraine   177	assument les fonctions de scrutateur.			185
La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 5.  M. Llorenty Solíz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Trésultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins nuls : 0  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Angola 187  Nombre de voix obtenues : 193  Angola 187  Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151  République démocratique du Congo 151  République démocratique du Congo 151  Gambie 1 Nombre de votants : 186  Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Estonie  Groupe D – États d'Amérique latine et des Caraïbes (3 sièges)  Nombre de bulletins nuls : 0  Nombre de bulletins nuls : 0  Nombre de bulletins nuls : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voitants : 180  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins déposés : 193  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins déposés : 193  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins déposés : 193  Mexique 179  Chili 175  Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151  Nombre de bulletins nuls : 0  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins nuls : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Abstentions : 7  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Presence 180	Il est procédé au vote au scrutin secret.		•	
M. Llorenty Solíz (Bolivie), Vice-Président, assume la présidence.  Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :  Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Majorité absolue requise : 97  Nombre de voix obtenues : 193  Angola 187  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Angola 187  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : 193  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins valables : 193	•			
Caraïbes (3 sièges)Le Président par intérim (parle en anglais) : Lerésultat du vote est le suivant :Nombre de bulletins déposés : 193Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)Abstentions : 5Nombre de bulletins déposés : 193Nombre de votants : 188Nombre de bulletins nuls : 0Majorité absolue requise : 97Nombre de bulletins valables : 193Nombre de voix obtenues : 193Abstentions : 0Pérou 180Nombre de votants : 193Mexique 179Chili 175Nombre de voix obtenues : 193Groupe E – États d'Europe occidentale et autres Etats (2 sièges)Nombre de bulletins déposés : 193Nigéria 185Nombre de bulletins nuls : 0République démocratique du Congo 151Nombre de bulletins nuls : 0République démocratique du Congo 151Nombre de bulletins valables : 193Bénin 1 Abstentions : 7Abstentions : 7Gambie 1 Nombre de votants : 186Nombre de votants : 186Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97Croupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)				
Le Président par intérim (parle en anglais) : Le résultat du vote est le suivant :    Rombre de bulletins déposés : 193		lent, assume		i aes
Le Président par intérim (parle en anglais): Le résultat du vote est le suivant :Nombre de bulletins nuls :0Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)Abstentions :5Nombre de bulletins déposés :193Nombre de votants :188Nombre de bulletins nuls :0Majorité absolue requise :97Nombre de bulletins valables :193Nombre de voix obtenues :Abstentions :0Pérou180Nombre de votants :193Mexique179Majorité absolue requise :97Chili175Nombre de voix obtenues:Groupe E – États d'Europe occidentale et autresSénégal188États (2 sièges)Angola187Nombre de bulletins nuls :0République démocratique du Congo151Nombre de bulletins valables :193Bénin1Abstentions :0République démocratique du Congo151Nombre de bulletins valables :193Bénin1Abstentions :7Gambie1Nombre de voixnts :186Guinée-Bissau1Majorité absolue requise :97Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)Nombre de voix obtenues :	la présidence.		_	102
résultat du vote est le suivant :  **Groupe A - États d'Afrique (4 sièges)**  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de bulletins valables : 188  Nombre de bulletins nuls : 0 Majorité absolue requise : 97  Nombre de votants : 193  Nombre de voix obtenues : 179  Nombre de votants : 193  Nombre de voix obtenues : 179  Majorité absolue requise : 97  Chili 175  Nombre de voix obtenues : 670	Le Président par intérim (parle en a	anglais) : Le	<u>*</u>	
Groupe A – États d'Afrique (4 sièges)  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de votants : 188  Nombre de bulletins nuls : 0 Majorité absolue requise : 97  Nombre de bulletins valables : 193  Nombre de voix obtenues : Pérou 180  Nombre de votants : 193  Mexique 179  Majorité absolue requise : 97  Chili 175  Nombre de voix obtenues : Groupe E – États d'Europe occidentale et autres  Sénégal 188  Angola 187  Nombre de bulletins déposés : 193  Nigéria 185  Nombre de bulletins déposés : 193  Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151  Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151  Nombre de bulletins valables : 193  Bénin 1 Abstentions : 7  Gambie 1 Nombre de votants : 186  Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Nombre de votants : 186  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)				
Nombre de bulletins déposés : 193 Nombre de votants : 188 Nombre de bulletins nuls : 0 Majorité absolue requise : 97 Nombre de bulletins valables : 193 Nombre de voix obtenues :  Abstentions : 0 Pérou 180 Nombre de votants : 193 Mexique 179 Majorité absolue requise : 97 Chili 175 Nombre de voix obtenues : Groupe E – États d'Europe occidentale et autres Sénégal 188 États (2 sièges) Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)	,			
Nombre de bulletins nuls : 0 Majorité absolue requise : 97 Nombre de bulletins valables : 193 Nombre de voix obtenues :  Abstentions : 0 Pérou 180 Nombre de votants : 193 Mexique 179 Majorité absolue requise : 97 Chili 175 Nombre de voix obtenues : Groupe E – États d'Europe occidentale et autres Sénégal 188 États (2 sièges) Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)				
Nombre de bulletins valables : 193 Nombre de voix obtenues :  Abstentions : 0 Pérou 180  Nombre de votants : 193 Mexique 179  Majorité absolue requise : 97 Chili 175  Nombre de voix obtenues : Groupe E – États d'Europe occidentale et autres  Sénégal 188 États (2 sièges)  Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193  Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0  République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193  Bénin 1 Abstentions : 7  Gambie 1 Nombre de votants : 186  Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)				
Abstentions:  O Pérou Nombre de votants:  193 Mexique 179 Majorité absolue requise:  97 Nombre de voix obtenues Sénégal Angola Nigéria Nigéria 185 Nombre de bulletins déposés: 193 Nombre de bulletins nuls: O République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables: 193 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables: 193 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables: 193 République démocratique du Congo 151 Nombre de votants: 193 République démocratique du Congo 151 Nombre de votants: 193 République démocratique du Congo 151 Nombre de votants: 193 Rombie 1 Nombre de votants: 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise: 97 Nombre de voix obtenues:			•	97
Nombre de votants : 193 Mexique 179 Majorité absolue requise : 97 Chili 175 Nombre de voix obtenues : Groupe $E - États$ d'Europe occidentale et autres Sénégal 188 États (2 sièges) Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Groupe $B - États$ d'Asie et du Pacifique (4 sièges)				100
Majorité absolue requise : 97 Chili 175  Nombre de voix obtenues : Groupe E – États d'Europe occidentale et autres Sénégal 188 États (2 sièges) Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)		-		
Nombre de voix obtenues : Groupe E – États d'Europe occidentale et autres Sénégal 188 États (2 sièges)  Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)			-	
Sénégal188États (2 sièges)Angola187Nombre de bulletins déposés :193Nigéria185Nombre de bulletins nuls :0République démocratique du Congo151Nombre de bulletins valables :193Bénin1Abstentions :7Gambie1Nombre de votants :186Guinée-Bissau1Majorité absolue requise :97Groupe $B - États$ d'Asie et du Pacifique (4 sièges)Nombre de voix obtenues :		97	Cniii	1/3
Angola 187 Nombre de bulletins déposés : 193 Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Nombre de voix obtenues :		:	Groupe E – États d'Europe occidentai	le et autres
Nigéria 185 Nombre de bulletins nuls : 0 République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Nombre de voix obtenues :	_		États (2 sièges)	
République démocratique du Congo 151 Nombre de bulletins valables : 193 Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges) Nombre de voix obtenues :	•		Nombre de bulletins déposés :	193
Bénin 1 Abstentions : 7 Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges) Nombre de voix obtenues :			Nombre de bulletins nuls :	0
Gambie 1 Nombre de votants : 186 Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97 Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges) Nombre de voix obtenues :		ongo 151	Nombre de bulletins valables :	193
Guinée-Bissau 1 Majorité absolue requise : 97  Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Nombre de voix obtenues :  Fenegre 180		1	Abstentions:	7
Groupe B – États d'Asie et du Pacifique (4 sièges)  Nombre de voix obtenues :		1	Nombre de votants :	186
Groupe B – Etais a Aste et au ractique (4 sieges)	Guinée-Bissau	1	Majorité absolue requise :	97
L'angang 10/1	Groupe R – États d'Asie et du Pacifique	(4 sièges)	Nombre de voix obtenues :	
Nombre de differms deposes : 195 195	Nombre de bulletins déposés :	193	Espagne	180
Nombre de bulletins nuls : 0 Australie 176	-		Australie	176
Nombre de bulletins valables : 193 Andorre 1				1
Abstentions : 1 France 1				1
Nombre de votants : 192 Grèce 1		_	Grèce	1
Majorité absolue requise : 97 Ayant obtenu la majorité requise et le plus grand			Avant obtenu la majorité reavise et	le nlus arand
Nombre de voix obtenues : nombre de voix des membres de l'Assemblée	2	<i>,</i> ,		

17-32740 **3/4** 

166

Népal

générale, les 15 États suivants sont élus membres

A/72/PV.31 16/10/2017

du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le le<sup>r</sup> janvier 2018 : Afghanistan, Angola, Australie, Chili, Espagne, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, Sénégal, Slovaquie et Ukraine.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je félicite les États qui viennent d'être élus membres du Conseil des droits de l'homme, et je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 114 d) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 15.

**4/4** 17-32740